

## COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2019 COMPTE-RENDU

<p><u>Nombre de délégués :</u></p> <p>En exercice : 19</p> <p>Présents : 10</p> <p>Pouvoir : 1</p> <p>Votants : 11</p> <hr/> <p><u>Date de la convocation :</u></p> <p>14/10/2019</p> <hr/> <p><u>Secrétaire de séance :</u></p> <p>Mme Martine GAUTIER</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 30 octobre à 19h30, les membres du comité syndical se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Maurice DELACOUX, Président.</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>CART POUR HERMERAY</td> <td>Monsieur CARLIN Roland</td> </tr> <tr> <td>CART POUR ORCEMONT</td> <td>Monsieur DRAPIER Valère</td> </tr> <tr> <td>CART POUR EMANCE</td> <td>Monsieur SPILLEBOUT Arnaud</td> </tr> <tr> <td>CCPEIDF POUR DROUE SUR DROUETTE</td> <td>Monsieur ABELANET Christian</td> </tr> <tr> <td>CCPEIDF POUR EPERNON</td> <td>Madame GAUTIER Martine</td> </tr> <tr> <td>CCPEIDF POUR HANCHES</td> <td>Monsieur DELACOUX Maurice</td> </tr> <tr> <td>CCPEIDF POUR SAINT-MARTIN DE NIGELLES</td> <td>Monsieur PASQUIER Thierry</td> </tr> <tr> <td>CCPEIDF POUR VILLIERS LE MORHIER</td> <td>Madame DEVINCK Jacqueline</td> </tr> <tr> <td>CART POUR GAZERAN</td> <td>Monsieur BREBION Jean</td> </tr> <tr> <td>CART POUR POIGNY LA FORET</td> <td>Monsieur KULAWIK Christian-Pierre</td> </tr> </table> <p><u>Etaient absents excusés :</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>CCPEIDF POUR EPERNON</td> <td>Madame BASSEZ Rosane</td> </tr> <tr> <td>CART POUR RAMBOUILLET</td> <td>Monsieur LHEMERY Michel</td> </tr> <tr> <td>CART POUR ORPHIN</td> <td>Madame DEMICHELIS Janny : Pouvoir M. DELACOUX</td> </tr> <tr> <td>CART POUR SONCHAMP</td> <td>Monsieur ROBIN Bernard</td> </tr> </table> <p><u>Etaient absents :</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>CART POUR SAINT-HILARION</td> <td>Monsieur GIACOMOTTO Antoine</td> </tr> <tr> <td>CART POUR RAMBOUILLET</td> <td>Monsieur ROBERT Marc</td> </tr> <tr> <td>CART POUR RAMBOUILLET</td> <td>Monsieur NADJAHY Renaud</td> </tr> <tr> <td>CART POUR RAMBOUILLET</td> <td>Monsieur PETITPREZ Benoît</td> </tr> <tr> <td>CART POUR RAIZEUX</td> <td>Monsieur THEVARD Nicolas</td> </tr> </table> <p><u>Assistaient également à la séance :</u> Mathieu Deville, technicien Trois Rivières, et Lecomte Véronique, secrétaire.</p>	CART POUR HERMERAY	Monsieur CARLIN Roland	CART POUR ORCEMONT	Monsieur DRAPIER Valère	CART POUR EMANCE	Monsieur SPILLEBOUT Arnaud	CCPEIDF POUR DROUE SUR DROUETTE	Monsieur ABELANET Christian	CCPEIDF POUR EPERNON	Madame GAUTIER Martine	CCPEIDF POUR HANCHES	Monsieur DELACOUX Maurice	CCPEIDF POUR SAINT-MARTIN DE NIGELLES	Monsieur PASQUIER Thierry	CCPEIDF POUR VILLIERS LE MORHIER	Madame DEVINCK Jacqueline	CART POUR GAZERAN	Monsieur BREBION Jean	CART POUR POIGNY LA FORET	Monsieur KULAWIK Christian-Pierre	CCPEIDF POUR EPERNON	Madame BASSEZ Rosane	CART POUR RAMBOUILLET	Monsieur LHEMERY Michel	CART POUR ORPHIN	Madame DEMICHELIS Janny : Pouvoir M. DELACOUX	CART POUR SONCHAMP	Monsieur ROBIN Bernard	CART POUR SAINT-HILARION	Monsieur GIACOMOTTO Antoine	CART POUR RAMBOUILLET	Monsieur ROBERT Marc	CART POUR RAMBOUILLET	Monsieur NADJAHY Renaud	CART POUR RAMBOUILLET	Monsieur PETITPREZ Benoît	CART POUR RAIZEUX	Monsieur THEVARD Nicolas
CART POUR HERMERAY	Monsieur CARLIN Roland																																						
CART POUR ORCEMONT	Monsieur DRAPIER Valère																																						
CART POUR EMANCE	Monsieur SPILLEBOUT Arnaud																																						
CCPEIDF POUR DROUE SUR DROUETTE	Monsieur ABELANET Christian																																						
CCPEIDF POUR EPERNON	Madame GAUTIER Martine																																						
CCPEIDF POUR HANCHES	Monsieur DELACOUX Maurice																																						
CCPEIDF POUR SAINT-MARTIN DE NIGELLES	Monsieur PASQUIER Thierry																																						
CCPEIDF POUR VILLIERS LE MORHIER	Madame DEVINCK Jacqueline																																						
CART POUR GAZERAN	Monsieur BREBION Jean																																						
CART POUR POIGNY LA FORET	Monsieur KULAWIK Christian-Pierre																																						
CCPEIDF POUR EPERNON	Madame BASSEZ Rosane																																						
CART POUR RAMBOUILLET	Monsieur LHEMERY Michel																																						
CART POUR ORPHIN	Madame DEMICHELIS Janny : Pouvoir M. DELACOUX																																						
CART POUR SONCHAMP	Monsieur ROBIN Bernard																																						
CART POUR SAINT-HILARION	Monsieur GIACOMOTTO Antoine																																						
CART POUR RAMBOUILLET	Monsieur ROBERT Marc																																						
CART POUR RAMBOUILLET	Monsieur NADJAHY Renaud																																						
CART POUR RAMBOUILLET	Monsieur PETITPREZ Benoît																																						
CART POUR RAIZEUX	Monsieur THEVARD Nicolas																																						

### Ordre du jour

1. Approbation du dernier compte-rendu
2. Adoption du règlement d'intervention
3. Demande de subventions aux partenaires pour l'animation de deux ETP en 2020
4. Demande de subventions aux partenaires pour la réalisation d'études RCE
5. Instauration du régime indemnitaire pour la catégorie A
6. Election des délégués pour la Commission d'Appel d'Offres

## 1 - Approbation du dernier compte rendu du 18/06/2019

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

## 2 – Adoption du règlement d'intervention

Le technicien rappelle que **les missions 1°, 2° et 8° de la compétence GEMAPI ont été transférées officiellement au SM3R par les deux EPCI-FP** (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires et Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France). Toutefois, il est mentionné que ces missions ne sont pas précisées avec exactitude ni dans les textes réglementaires, ni dans la jurisprudence. Aussi, le détail de ces missions se base sur une interprétation au regard du territoire et de ses enjeux.

Dans ce contexte, et afin de préciser les statuts du syndicat, un projet de règlement d'intervention a donc été élaboré et diffusé pour avis à l'ensemble des délégués syndicaux durant l'été 2019. Comme énoncé dans les statuts, l'équipe du SM3R rappelle que ce règlement n'est pas obligatoire et doit être approuvé par délibération du comité pour être effectif.

Considérant que pour éviter toute ambiguïté d'interprétation du droit et permettre une lisibilité des statuts du SM3R, **il convient de doter le syndicat d'un règlement d'intervention permettant de cadrer et préciser ses missions et plus particulièrement celles de l'article L. 211-7, I du code de l'environnement**, à savoir :

*1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*

*2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*

*8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;*

En parallèle, une liste accompagnée d'une carte (annexée au règlement) précise les ouvrages sur lesquels le syndicat intervient : il s'agit de 4 ouvrages du bassin versant de la Drouette, tous exclusivement communaux.

**A l'unanimité, le comité syndical décide, après en avoir délibéré :**

- D'adopter le règlement d'intervention, de valider la liste des ouvrages communaux gérés par le syndicat et de le notifier à chaque EPCI à fiscalité propre membres du SM3R.

→ Pour précision, ledit document est désormais consultable en ligne sur le site internet du SM3R au lien suivant : <https://www.sm3rivieres28-78.fr>

### **3 – Demande de subventions aux partenaires pour l'animation de 2 ETP en 2020**

Afin de **poursuivre la dynamique actuelle de la politique de gestion du syndicat** au regard des objectifs visés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau et de la compétence GEMAPI, le Président évoque la volonté de structuration du syndicat, comme annoncée lors du dernier comité syndical en date du 18/06/2019.

Pour l'animation 2020, il est en effet rappelé que le syndicat sera constitué de deux emplois à temps plein, à savoir un responsable technique et un technicien rivière. Pour précision, le responsable technique sera notamment chargé de cadrer la réalisation des missions suivantes :

- Définition, mise en œuvre et suivi du PPRE,
- Supervision des travaux en régie,
- Supervision des études et des travaux de restauration des milieux humides et aquatiques du PPRE,
- Pilotage et suivi d'études globales à l'échelle du bassin versant dans le cadre de la compétence GEMAPI (étude hydraulique et hydrologique, étude de gouvernance...),
- Accompagnement et aide à la prise de décision par les élus du syndicat,
- Encadrement du/des technicien(s) rivière et des garde-rivières,
- Préparation du budget annuel du syndicat au regard du programme de travaux du PPRE,
- Préparation des comités syndicaux (ordre du jour, diaporama, compte-rendu),
- Participations aux recrutements des agents techniques du syndicat (rédaction des fiches de postes, analyse des candidatures, réalisation des entretiens...).

Pour mener à bien l'animation 2020 du syndicat, le Président précise alors qu'il y a lieu de **solliciter une nouvelle demande d'aide auprès des partenaires financiers pour deux emplois à temps plein** (poste de M. DEVILLE Mathieu + poste du remplaçant de Mme BRAULT Noémie au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Ces emplois seront subventionnés par l'AESN et le Conseil Régional Centre-Val de Loire.

**A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à solliciter les aides financières auprès des partenaires.**

### **4 – Demande de subventions aux partenaires pour la réalisation d'études RCE**

Dans le cadre du Programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) des cours d'eau du bassin versant de la Drouette, le technicien précise que **les orientations d'aménagements proposées sur certains ouvrages hydrauliques et linéaires de cours d'eau** (effacement total ou partiel et aménagement d'ouvrages, restauration de l'hydro-morphologie, renaturation de cours d'eau, reconnexion de zones humides avec le cours d'eau...) **ne seront réalisables que sous réserve d'études spécifiques complémentaires** (modélisations hydraulique, géotechnique...).

Pour ce faire, l'équipe du SM3R travaille actuellement sur une future publication d'un marché public (appel d'offres). Plus précisément, il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire qui permettra de missionner un bureau d'études qui sera chargé de réaliser les études de Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) identifiées dans le PPRE. Le bureau d'études retenu devra alors assurer les études de faisabilité pour aboutir sur des travaux concrets et également effectuer les missions de maîtrise d'œuvre (loi MOP) pour la réalisation des travaux.

Il est également rappelé que la réalisation des actions du PPRE, et notamment les études RCE identifiées, sont subordonnées à la volonté des propriétaires riverains. Autrement dit, les études RCE seront menées au cas par cas, à l'opportunité.

Pour mener à bien chaque étude RCE spécifique, le Président demande au comité syndical l'autorisation de solliciter une aide financière auprès des partenaires financiers.

**A l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à solliciter ces demandes d'aides.**

## 5 – Instauration du régime indemnitaire pour la catégorie A

Sur proposition du Président Maurice DELACOUX, **le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte :**

- L'attribution d'une Indemnité Spécifique de Service (ISS) et de la prime de service de rendement (PSR) pour les postes de la catégorie A.

## 6 – Election des délégués pour la Commission d'Appel d'Offres

Dans le cadre des futurs marchés publics à lancer, Monsieur DELACOUX Maurice, Président, indique que conformément aux dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, il y a lieu de procéder à l'élection au scrutin secret de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres.

**ONT ÉTÉ ÉLUS :**

Le Président Maurice DELACOUX	
Membres titulaires	Membres suppléants
Jacqueline DEVINCK	Thierry PASQUIER
Janny DEMICHELIS	Jean BREBION
Martine GAUTIER	Valère DRAPIER
Christian-Pierre KULAWIK	Arnaud SPILLEBOUT
Christian ABELANET	Roland CARLIN

## 7- Questions diverses et informations

Le technicien annonce que le syndicat a récemment reçu l'arrêté inter préfectoral relatif à l'approbation officielle des deux EPCI-FP sur la modification des statuts du SM3R. Pour information, les statuts approuvés sont également consultables en ligne sur le site internet du SM3R.

En parallèle, la mise en œuvre du PPRE a pu être amorcée dès l'automne 2019 : les premiers travaux d'entretien de la végétation des berges (élagage, abattage...) sont actuellement en cours. De plus, le piégeage de ragondins pourra être prochainement lancé pendant la période hivernale, grâce à une prestation de service assurée par les garderies du SMVA.

De plus, un travail de complétude est actuellement en cours en ce qui concerne l'élaboration du dossier DIG/DLE avant son dépôt officiel au Guichet unique de l'eau (DDT 78). L'instruction de ce dossier permettra alors de réaliser notamment les actions de restauration en lit mineur identifiées dans le PPRE.

Enfin, M. SPILLEBOUT questionne l'équipe du SM3R afin de savoir si le syndicat peut acquérir un terrain. Il est précisé que le syndicat peut en effet acquérir des biens si ceux-ci entrent dans le domaine de ses compétences (ex : acquisitions foncières de zones humides pour favoriser la protection des milieux naturels...).

Fin de la séance à 20h30.